Proposition n° 4.—Service actif outre-mer—Pour permettre de compter toute période de service actif outre-mer pendant la Grande Guerre aux fins de la loi de la pension sans versement de contributions.

Sur motion de M. Mutch,

Il est résolu,—Que le Comité fasse une recommandation favorable.

(a) Le service dans les troupes britanniques sur un théâtre de guerre active peut être compté, que le contributeur fût ou ne fût pas domicilié au Canada avant son enrôlement.

(b) Le service dans l'une des armées des alliés sur un théâtre de guerre active ne peut être compté que par les contributeurs qui étaient domi-

ciliés au Canada avant leur enrôlement.

(c) Paiement doit être effectué des contributions ordinaires, avec intérêt, calculées sur le traitement moyen des trois premières années de service.

Proposition n° 5.—Service dans les troupes permanentes du Canada— Pour permettre aux contributeurs de compter ledit service dans les troupes permanentes du Canada (marine, armée et aviation) pour les fins de la pension.

Sur motion de M. Mutch,

Il est résolu,—Que le Comité recommande que ledit service soit compté pour ceux qui étaient contributeurs sous le régime de la Loi des pensions de la milice mais qui n'ont reçu aucune allocation sous le régime de ladite loi et qui sont contributeurs sous le régime de la Loi de la pension et pourvu que lesdites contributions soient transportées au Fond de pension n° 5.

Proposition n° 6.—Retrait obligatoire du service public à 65 ans—pour que l'âge de retraite soit de 65 ans sans clause permettant une extension de temps.

Sur motion de M. Wood,

Il est résolu,—Que le Comité fasse une recommandation favorable et que cette modification n'entre en vigueur qu'après deux ans de la date de la sanction de la loi modificatrice.

A six heures, sur motion de M. Mutch, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

VENDREDI, 21 avril 1939.

Le Comité spécial chargé de s'enquérir sur l'application de la Loi de la pension du service civil se réunit à huis clos à onze heures du matin sous la présidence de M. Malcolm McLean (Melfort).

Membres présents: MM. Anderson, Blanchette, Bradette, Davidson, Hill, Kennedy, Lockhart, McCann, McLean (Melfort), Mutch, Pottier, Wood.

Sont aussi présents:

M. W. C. Ronson, sous-ministre adjoint des Finances,

M. G. L. Gullock, chef de la division des pensions, ministère des Finances, et

M. W. Smellie, commis des prévisions budgétaires, ministère des Finances.

Le Comité poursuit l'étude de son rapport.

Proposition n° 7.—Retrait facultatif à 60 ans—pour permettre le retrait volontaire des contributeurs à l'âge de 60 ans.